

L'ECHO du FELTIN

Le journal de *Saint-Julien-Molhesabate*

n°9 décembre 2013

Édito

Les années se succèdent avec différents tempos. Le premier, qui fait que l'on arrive (6 ans déjà ?) en fin de mandature puisque les 23 et 30 mars 2014 un nouveau conseil municipal sera élu. Un autre, qui fait que la ou les crises ont pris leur place, récurrente année après année, interminable pour ceux qui en subissent les conséquences. Et un autre plus en rapport à la situation de notre commune, qui rythme les saisons de l'année. Sauf que l'hiver a décidé de se faire remarquer un peu tôt et avec force, prenant au dépourvu ceux qui ne l'attendaient pas, dont la commune qui n'était pas tout à fait prête à l'accueillir. En outre, les travaux en cours ou prévus ont été contrariés et remis au printemps prochain.

En ce qui concerne les prochaines élections municipales, vous trouverez ci-joint le journal de la Communauté de Communes donnant les modifications par rapport aux anciennes dispositions, suivant que les communes ont plus ou moins de 1000 habitants.

Ce qui sera nouveau pour Saint-Julien: obligation pour les candidats de déclarer en Préfecture leur candidature. En conséquence, les candidatures spontanées ne seront pas validées. Le nouveau conseil municipal élira le maire et les adjoints comme jusqu'alors, et le maire et le premier adjoint seront automatiquement désignés comme conseillers communautaires. Il n'y aura pas obligation de parité hommes-femmes dans le conseil municipal. Et enfin pour voter, nécessité de présenter la carte d'électeur et une pièce d'identité.

En cette fin d'année, traditionnellement synonyme d'espérance, je souhaite à chacun des fêtes les plus chaleureuses possible et vous présente ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux pour 2014.

yves seytre

Sommaire

Edito	p.1
Sujet en cours : les boisements	p.1
Boisements	p.2
Travaux 2013- 2014	p.3
Brèves et agenda	p.4

Sujet en cours: les boisements.

Une commission de boisement a été mise en place par un arrêté du Conseil Général, afin de réactualiser les dispositions du précédent arrêté préfectoral, qui régit depuis 2005 jusqu'à ce jour, la situation des boisements sur la commune. Cette commission a pour mission de définir les surfaces pouvant être boisées, celles qui sont interdites et celles qui sont réglementées essentiellement pour le respect des distances par rapport aux fonds proches ou aux cours d'eau et zones humides.

Le travail de cette commission est prévu de s'achever en début d'année 2014 et sera validé par un nouvel arrêté préfectoral après consultation des organismes concernés, enquête publique et avis du conseil municipal.

Notre commune est l'une des plus boisées du département. L'extension des surfaces a été particulièrement vive après les années 1950 à la suite du phénomène de déprise agricole résultant de la diminution du nombre d'exploitants agricoles au lendemain de la guerre et de la politique d'aides à la plantation avec des conséquences néfastes du fait du mitage des terres en timbre-poste, de la mauvaise qualité des espèces plantées, de la fermeture des paysages et des cours d'eau en fond de vallons.

Aujourd'hui, sur la superficie de 2800 ha de la commune, les terres cultivées et prairies représentent 775 ha soit 27.5% ; les espaces boisés et landes 1865 ha, soit 66.6% ; les autres espaces, jardins, constructions de toutes natures, cours d'eau, étangs, voiries, 160 ha soit 5.7%.

On trouvera en page suivante la carte actuelle des surfaces boisées et l'évolution pour exemple sur le hameau de La Mathe, représentative sans doute de l'ensemble du massif du Feltin.



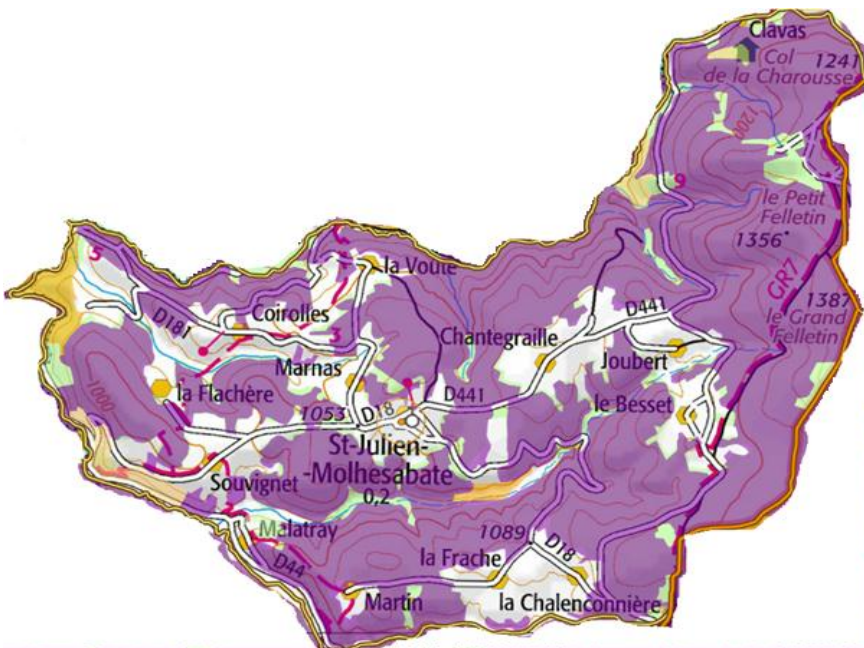
Photo aérienne du hameau de la Mathe prise en 1947. On peut observer les habitations entourées de terres cultivées et le chemin qui monte au Feltin.

Source: géoportail



Photo aérienne du même lieu de la Mathe prise en 2012. On retrouve le chemin qui serpente pour monter au Feltin, noyé dans la forêt qui a remplacé les terres cultivées. Les habitations n'existent plus.

Source : géoportail



Carte forestière de la Commune: surfaces de forêt en teinte foncée
source: Institut National de l'Information Géographique et forestière (2004)

Travaux réalisés 2013

- Tranche de voirie: hameau de Marnas, hameau de Juillet, pont de Chirat, fossé d'écoulement d'eau des 3 croix
- Mur de soutien de la route en traversée de bourg
- Changement vitres salle polyvalente
- Extension du réseau eau potable vers le hameau de Joubert. Conditions de réalisation plus délicates que prévu en raison des passages de lignes et conduites diverses enterrées
- Montage du dossier de réalisation de l'extension et reconditionnement des installations d'assainissement du bourg. Nombreux retards d'obtention des accords pour démarrer les travaux, à reporter en 2014
- Raccordement eau potable pour habitations du hameau de la Berche et hameau de Coirolles

Travaux prévus 2014

- Mur de soutien des parkings de la mairie
- Assainissement: réalisation de l'extension du réseau dans le bourg et création de 2 bassins de lagunage pour épuration par roseaux
- Etude de zonage d'assainissement de la commune avec enquête publique
- Protection fenêtres de l'église et nettoyage des pierres
- Finalisation de l'étude d'aménagement de l'ancienne cure pour résoudre le problème d'accessibilité des locaux publics aux personnes à mobilité réduite, mairie, bibliothèque et salle associative. Engagement éventuel de travaux si le résultat de l'étude le confirme et après obtention de subventions. Pourraient être pris en charge par le budget 2014 et le budget 2015 si besoin. La partie bibliothèque serait prise en charge par la Communauté de Communes, car relevant de ses compétences
- Tranche de voirie suivant disponibilités du budget. Sinon en 2015
- Cimetière: nettoyage du terrain à la suite de la procédure d'abandon de sépultures

Brèves

Le recensement de la population a eu lieu en cours d'année 2013. Le nombre de résidents dans la commune est de 180, résidences principales et secondaires comprises.

C'est une baisse sensible par rapport à la valeur de 2008 qui était de 205. Celle-ci est le résultat des décès et de départs de la commune, non compensée par les arrivées. Le chiffre retenu par l'administration est 197, valeur moyenne sur la période des 5 ans.

Nous ne connaissons pas la valeur qui sera retenue par les services de l'Etat pour déterminer le montant de la dotation dans le cadre du budget. Il sera inférieur à celui en cours jusqu'alors, à savoir 271, et donc la dotation ira en diminuant, hélas.

Le SICTOM prend actuellement contact avec les résidents de la commune pour finaliser le modèle de poubelle individuelle qui leur sera affectée, en particulier le volume et le système de fermeture à clé ou non. Compte-tenu de la période de l'année, la mise en place ne sera pas effective avant le printemps.

Dans l'immédiat, la seule modification prévue consiste à remplacer les bacs collectifs par des bacs individuels. Le trajet des camions de collecte ne sera pas modifié, mais les bacs disposés sur ces trajets seront relevés si besoin devant les habitations lors des passages à fréquence hebdomadaire. Les autres bacs seront relevés sur les aires actuelles des containers collectifs.

Un système de poteau avec attache devrait permettre de maintenir en place les bacs par vent fort. Des ajustements seront très certainement à faire, aire de stockage par exemple dans le cas de plusieurs bacs juxtaposés.

La commune prévoit de réaliser deux casiers qui seront implantés près de la porte du cimetière du haut, puisque les gros containers ne seront plus ramassés. Un casier sera réservé aux détritiques végétaux et terre uniquement, le second sera réservé aux matériaux divers: plastiques, pots, etc. La commune les videra régulièrement.

Enfin, il n'y aura pas de changement pour le paiement de la taxe d'ordures ménagères par rapport à ce qui est pratiqué actuellement, en attente de prise de position de l'Etat, et ceci, même s'il n'y a pas de dépôt d'ordures ménagères, comme aujourd'hui.

Agenda

- Dimanche 12 janvier 2014 Echanges des vœux communaux en salle polyvalente après l'office religieux.
- Conseil Communautaire en janvier. Date à préciser.
- Soirée programmée par l'association du Feltin. Date : samedi 8 fév. 2014.